

DIRECTION D'ACTION SOCIALE « LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET LA PRECARITE »

Catégorie : C

Grade : Agent social

Fonction : Travailleur-se Pair-e AMI Grande Marginalité

Quotité du poste : Entre 60 et 100% à définir avec le candidat

Numéro du poste : Création

Date limite de dépôt des candidatures : le 3 mai 2021

Prise de fonction : le 1^{er} juin 2021

CONTEXTE :

La Direction d'Action Sociale « Lutte contre la Pauvreté et la Précarité » (LPP) recherche un-e travailleur-se pair-e, poste à pouvoir au plus tôt et pour une durée d'un an renouvelable.

Intégré-e dans une équipe composée d'un.e chargée de projets à mi-temps et d'un.e travailleur.se social.e, le travailleur.se pair .e sera chargé.e d'intervenir sur un projet nouveau de deux lieux de vie innovants à dimension collective pour des personnes en situation de grande marginalité accompagnées d'animaux.

Depuis 2018, la Ville et le CCAS soutiennent des projets innovants et expérimentaux de lieux de vie collectifs conventionnés pour des publics :

- sans logement/hébergement
- sans solutions ou perspectives par le biais des solutions existantes (hébergement d'urgence, hébergement d'insertion, hébergement pour demandeurs d'asile, logement accompagné, logement)
- avec un projet de vie en collectif et une volonté d'implication citoyenne dans la gestion du lieu de vie.

Quatre expériences de ce type ont été soutenues, ou le sont encore, sur le territoire de la Ville de Grenoble. La capacité des publics à pouvoir s'inscrire dans un projet collectif, à définir et respecter des règles de vie, à faire vivre le projet et à le travailler en lien avec les institutions Ville/CCAS conditionnent le montage et l'aboutissement de ces projets.

Sur la base de ces expériences, le CCAS a présenté un projet dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Accompagnement de personnes seules en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective » formulé par l'Etat, projet qui a été retenu.

Ce projet porte sur l'ouverture de 2 lieux de vie, l'un accueillant des femmes en situation de grande exclusion avec ou sans animaux (6 places) et l'autre pour des hommes aux situations similaires (10 places). Les particularités du projet sont les suivantes :

- **Co-portage avec une association solide** notamment mobilisées sur la structuration et le suivi du lieu, du projet collectif, la promotion du pouvoir d'agir.

- **Importance des dimensions collectives, participatives et citoyennes** avec une implication réelle des résidents que ce soit dans la vie des lieux ou leur aménagement et entretien.
- **Implication du CCAS sur le montage du projet, le lien aux associations, l'accompagnement vers l'accès aux droits et l'insertion, l'accompagnement du projet de vie de chaque résident.**
- **Ancrage local et partenariat avec les ressources du territoire.** A noter notamment le partenariat avec Grenoble Alpes Métropole, celui avec le CHU, le CHAI et les acteurs associatifs dans le champ de la santé, les acteurs institutionnels locaux et associatifs ainsi que les services CCAS et Ville plus largement, dans le champ de l'accès aux droits, de la lutte contre la pauvreté et de l'ancrage du lieu de vie dans le quartier d'implantation.

SOUS LA RESPONSABILITE DU CHARGE.E DE PROJET « GRANDE MARGINALITE ET PROJETS TRANSVERSES DASLPP» ET EN LIEN FONCTIONNEL AVEC LE TRAVAILLEUR-SE SOCIAL-E DEDIE-E AU PROJET, LE TRAVAILLEUR-SE PAIR-E AURA LES PRINCIPALES MISSIONS SUIVANTES :

ACTIVITES :

Soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet de vie des ménages

- Contribuer à la création du lien de confiance entre les personnes et le binôme d'accompagnement (travailleur.se social.e et travailleur.se pair.e) ;
- Nourrir le contenu du diagnostic social effectué pour chaque résident ;
- Apporter son regard et son analyse sur les besoins et les souhaits des résidents ;
- Soutenir les personnes dans leurs démarches y compris, si besoin via des accompagnements physiques ;
- Remobiliser au besoin les personnes pour la mise en œuvre des axes de leur projet de vie.

Accompagnement de proximité en s'appuyant sur les capacités des personnes accompagnées :

- Apporter une aide et des repères aux résidents dans la gestion de leur quotidien, remobiliser les personnes au besoin ;
- Accompagner les résidents dans la prise de repères sur le territoire ;
- Participer aux actions de prévention liées à la santé dans le cadre de la réduction des risques notamment, à la condition animale, à l'insertion professionnelle, etc.

Intégration des missions au sein d'une équipe

- Partager au sein de l'équipe sa vision des situations et des besoins pour participer à l'analyse chaque situation et adapter les réponses ;
- Rendre compte et transmettre les éléments de suivi et d'évaluation au travailleur.se social.e et au chargé.e de projet ;
- Participer aux réunions de service, aux temps dédiés à la coordination de l'équipe, et aux temps d'analyse de la pratique professionnelle ;

CONNAISSANCES, COMPETENCES ET QUALITES REQUISES :

SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ETRE

- Avoir rencontré des difficultés d'accès au logement impliquant une ou plusieurs périodes de vie sans logement personnel et en parler sans difficultés. Le fait d'avoir vécu une telle situation n'est pas suffisant, il faut avoir pris une distance critique vis-à-vis de ce vécu
- Avoir rencontré des difficultés d'insertion et d'accès aux droits
- Avoir aidé des personnes en grande précarité dans leurs démarches d'accès aux droits
- Savoir rendre compte des difficultés rencontrées
- Etre patient.e et faire preuve de maîtrise de soi et de ses émotions
- Etre en capacité de dialoguer et d'accepter les points de vue contradictoires et les désaccords
- Capacité d'adaptation ;
- Capacité d'écoute et de tolérance, d'équilibre émotionnel et de résistance physique ;
- Sens relationnel ;
- Facultés d'observation et d'analyse ;
- Capacité à travailler en équipe, à interroger sa pratique ainsi que celle des autres professionnel-le-s de l'équipe ;
- Intérêt pour la construction d'une démarche d'accompagnement au plus près des besoins ;
- Connaissance en réduction des risques appréciée ;

CONDITIONS DE TRAVAIL

- » Attirance pour travailler avec des publics en grande précarité accompagnés d'animaux
- » Avoir rencontré des difficultés d'accès aux droits et à l'insertion et en parler sans difficultés
- » Avoir connu l'environnement associatif relatif à l'accès aux droits
- » Bureau administratif basé au 8 rue sergent Bobillot à Grenoble
- » Temps de travail à définir avec le candidat - possibilités d'horaires variables
- » Déplacements et interventions sur l'ensemble de la Ville de Grenoble ou première couronne de l'agglomération le plus souvent seul-e
- » CDD d'un an renouvelable avec période d'essai de 3 mois

CONDITIONS REQUISES POUR POSTULER :

- » Candidature à adresser par courrier électronique à **service.recrutement-rh@ccas-grenoble.fr** avec pour objet : « candidature Travailleur-se Pair-e AMI » et en pièces jointes :
 - CV + Nom-Prénom- travailleur-se Pair-e AMI
 - LM + Nom-Prénom- travailleur-se Pair-e AMI

Pour toute information relative à ce poste, nous vous remercions de vous adresser à Monsieur Thomas CHEVIGNY ou Madame Céline FAURE, Directeur-riche Délégué-e sur la Direction d'Action Sociale Lutte contre la Pauvreté et la Précarité au 06.85.86.00.48 ou 06.37.03.59.34